



Centre des loisirs de Métis-sur-Mer
(10, rue de l'Église, Métis-sur-Mer)

Réservation

Date :	
Nombre approximatif d'invités : <i>*Maximum de 80 personnes.</i>	
Type d'événement :	
Notes :	

Locataire

Organisme :

Nom :	
Adresse :	
Téléphone :	

Coût et paiement	
------------------	--

Modalités de paiement :

**En argent comptant au moment de récupérer les clés
(*donc avant la date de location*).**

Dépôt de sécurité supplémentaire de 75.00\$, remis lors du retour des clés si toutes les conditions sont respectées*.

**Conditions à respecter sur la page suivante.*

Date de récupération des clés :	
Notes :	
Date de remise des clés :	
Notes :	

Conditions

Le locataire s'engage à se conformer aux exigences suivantes :

- **Garantir la remise des lieux en bon état.** Ce qui inclut la vaisselle lavée et rangée, le nettoyage des comptoirs, des électro ménagers et toutes autres surfaces utilisées. *En cas de bris, perte ou vol (incluant les clés), la Ville se permet de garder le dépôt de sécurité, et ce, sans limiter son droit de réclamer les frais excédants encourus.*
- **Respecter les heures de la réservation.** La décoration des lieux et le démontage de la salle sont compris dans le temps de location*. *En cas de non-respect des heures de location, la Ville se permet de garder le dépôt de sécurité, et ce, sans limiter son droit de réclamer les frais excédants encourus.*
*Vous ne pouvez pas venir décorer la salle la veille, et vous devez repartir avec tout votre matériel en terminant la journée même. Il y a souvent des réservations subséquentes, donc ceci facilite la logistique.
Si vous avez une réservation d'une seule journée, elle se termine à minuit.
**Si vous avez une réservation de deux jours consécutifs, vous pouvez laisser le matériel sur place, mais personne n'est autorisé à dormir sur les lieux.
- **Ranger les tables et les chaises, une fois propres, aux endroits prévus à cet effet.**
- **Il est interdit de poser tout geste ou d'utiliser des matériaux ou des objets qui pourraient endommager la salle.** *Il est notamment interdit de faire des trous dans les murs (utilisez du ruban adhésif ou de la gommette blanche pour attacher vos décorations), de déplacer les électro ménagers, etc.*
- **Le locataire est responsable de tout bris à la salle et devra payer les frais relatifs à sa remise en état, si le dépôt de sécurité ne suffit pas.**
- **Ne pas utiliser le lave-vaisselle.**

Le dépôt sera remis au locataire après la fin de la période de location, suite à l'inspection des lieux et la réception des clés par la Ville de Métis-sur-Mer, dans la mesure où les lieux sont laissés dans un état acceptable et conforme aux termes des présentes.

Responsabilité

- La Ville de Métis-sur-Mer ne peut être tenue responsable de quelques sinistres qui pourraient subvenir aux équipements appartenant à un tiers et utilisés à l'intérieur de l'édifice municipal.
- La Ville de Métis-sur-Mer ne peut être tenue responsable de quelque accident survenu au cours de la période de location. En conséquence le locataire assumera toute responsabilité civile reliée à son évènement.
- Le locataire dégage la Ville de Métis-sur-Mer de toute responsabilité pour tous dommages à la personne ou aux biens qui pourraient survenir sur les lieux lors ou à l'occasion de la location de salle en raison de l'usage de l'immeuble effectué par le locataire et des activités organisées ou parrainées par lui.
- Le locataire doit se conformer et voir au respect de toutes les lois et règlements en vigueur durant la période de location (mesures sanitaires, lois concernant la lutte contre le tabagisme, loi encadrant le cannabis, etc.). *Le locataire est entièrement responsable de toute contravention aux lois et règlements applicables, commise par lui-même ou par un tiers dans le cadre de son évènement.*

Déclaration du locataire

- ☐ Je confirme avoir lu et pris connaissance du présent contrat.

☐ Je m'engage à respecter toutes les dispositions incluses.

☐ Je comprends que la location de la salle pourrait m'être restreinte dans le futur en cas de non-respect du présent contrat.

☐ Je déclare avoir au moins 18 ans.

Je loue la salle pour _____ de personnes.

Signature du locataire : _____

Date : _____

Signature de la Ville de Métis-sur-Mer : _____

Date : _____